

# Des citoyennes aux électrices

## La politisation à l'épreuve du genre et de la religion.

### Sommaire

<u><i>Présentation</i></u> .....	<u>3</u>
<u><i>Genre, religion, politisation : positionnement du projet</i></u> .....	<u>4</u>
<u>Les matrices religieuses de politisation à l'épreuve du suffrage</u> .....	<u>5</u>
.....	<u>6</u>
<u><i>Hypothèses de recherche</i></u> .....	<u>6</u>
<u><i>Méthodologie</i></u> .....	<u>8</u>
<u>Comparatisme, circulations : l'articulation des niveaux d'analyse</u> .....	<u>8</u>
<u><i>Des archives inexploitées pour la socio-histoire du politique</i></u> .....	<u>9</u>
<u><i>Organisation de la recherche : axes et temporalité du projet</i></u> .....	<u>12</u>
<u><b>Axe 1. L'intégration d'un espace international de mobilisation</b></u> .....	<u>12</u>
<u>Face au féminisme libéral, naissance d'une organisation internationale catholique</u>	<u>12</u>
<u>L'espace international de la cause des femmes</u> .....	<u>13</u>
<u>Méthodologie Axe 1 : Regards croisés et archives inédites</u> .....	<u>13</u>
<u>Temporalité de la recherche et sources mobilisées Axe 1 :</u> .....	<u>14</u>
<u>Insertion dans la recherche Axe 1 : Recherches collectives nationales et internationales sur le genre, les mobilisations et le catholicisme</u> .....	<u>15</u>
<u><b>Axe 2 : Le sens de l'engagement</b></u> .....	<u>16</u>
<u><b>Ethique catholique et pratique militante</b></u> .....	<u>16</u>
<u>Méthodologie Axe 2 : Les sources de l'éthique et la production des dispositions à l'engagement</u> .....	<u>17</u>
<u>Insertion dans la recherche nationale et internationale axe 2 :</u>	
<u>Ethique et engagement politique</u> .....	<u>18</u>
<u><b>Axe 3 : De l'international au local. Les modèles de citoyenneté à l'épreuve des niveaux d'analyse</b></u> .....	<u>19</u>
<u>Méthodologie Axe 3 : de l'international au local, les modèles de la citoyenneté à l'épreuve des niveaux d'analyse</u> .....	<u>20</u>
<u>Insertion dans la recherche nationale et internationale Axe 3 :</u> .....	<u>21</u>
<u><b>Conclusion</b></u> .....	<u>23</u>



## Présentation

*Le projet de recherche pour un poste de chargée de recherche (CR2 et CR1) en section 40 questionne les analyses menées sur la politisation en France et en Italie en articulant deux variables : le genre et l'appartenance religieuse. Il propose de revisiter les résultats établis de longue date sur les apprentissages politiques et la démocratisation en Europe insistant sur le rôle de l'institution ecclésiastique dans l'inclusion des femmes au corps politique. Le questionnement principal de ce programme de recherche porte sur les conditions de la coexistence dans un même régime politique de différentes catégories de citoyenneté fondées sur le sexe et des transformations de ces catégories en un seul corps politique incluant les citoyens et les citoyennes sans distinction de sexe. En prenant pour objet des mobilisations féminines autour de la citoyenneté, il s'inscrit dans une démarche de sociologie historique pour offrir des éléments de compréhension de la transformation de la définition de la citoyenneté féminine au cours en Europe occidentale. Ce programme de recherche se situe ainsi à l'intersection des réflexions actuelles menées sur le genre en science politique et des préoccupations anciennes de la discipline sur l'articulation entre l'appartenance religieuse et les comportements politiques. Autrement dit, ce projet s'intéresse aux effets du décalage dans l'obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les hommes et pour les femmes et à ses effets en matière de politisation en questionnant plus spécifiquement le rôle joué par l'Eglise catholique dans les apprentissages politiques féminins.*

## Genre, religion, politisation : positionnement du projet

Il est communément admis que la Révolution française a été un moment fondateur dans l'exclusion des femmes de la citoyenneté. Qu'elle soit le produit du libéralisme selon la thèse de Rosanvallon, ou du sexisme qui renvoie les femmes à la catégorie de nature, l'exclusion de la citoyenneté demeure une interprétation dominante. Ce n'est que récemment qu'elle a été nuancée pour la période révolutionnaire, par la mise en lumière du caractère familial du cens<sup>1</sup>. L'analyse en terme d'exclusion fondée sur les textes législatifs et les écrits philosophiques, empêche toutefois de comprendre de façon satisfaisante la façon dont les femmes ont été incluses dans le corps politique jusqu'à l'obtention du droit de vote. En particulier, la thèse de l'exclusion induit implicitement que les femmes ne sont entrées que tardivement en politique, à la faveur de l'ordonnance d'Alger. Elles se seraient ensuite « coulées aisément dans le modèle prédéfini de l'électeur »<sup>2</sup>. Nous voulons dans ce projet questionner ces évidences en redonnant de l'épaisseur à la diachronie du suffrage féminin, trop souvent écrasée par une vision téléologique de l'histoire suffrage qui serait l'aboutissement des luttes féministes face à une classe politique hostile au vote féminin.

L'analyse centrée sur les tenants d'une citoyenneté conçue selon le modèle libéral individualiste comporte un écueil. Elle ne permet pas de comprendre pourquoi certaines femmes ont refusé le vote et comment elles consentaient à leur « exclusion » du suffrage. L'approche relationnelle des mobilisations autour de la cause des femmes permet d'inclure dans les réflexions sur les « féminismes » des groupes qui demeuraient jusqu'alors absents de l'analyse, comme les mouvements féminins catholiques<sup>3</sup>. Si elles prétendent défendre les femmes, la hiérarchie du genre n'est cependant pas contestée par les femmes catholiques qui s'apparentent à ces « femmes contre le vote » décrites en Angleterre par Julia Bush<sup>4</sup>. D'abord envisagés au prisme de l'anti-féminisme<sup>5</sup>, les mouvements féminins catholiques ont cependant rallié la cause du suffrage, sans pour autant que cette conversion ne fasse l'objet de nouvelles analyses. Dans notre thèse nous avons ainsi souligné leur intervention dans les mobilisations d'abord hostiles puis favorable au suffrage des femmes<sup>6</sup>. Cette hostilité évolue dans les années 1920 au moment du « second ralliement » de l'Eglise à la démocratie, dont l'acceptation du suffrage féminin nous semble être un indice probant. Nous proposons dans ce projet d'intégrer l'observation des associations catholiques dans l'analyse des mobilisations en faveur du suffrage féminin. *C'est en observant la façon dont s'impose la définition partagée de ce qu'est l'intérêt des femmes au terme de conflits, de tensions mais aussi de compromis entre des organisations opposées dans leur rapport à la modernité que la dynamique de la mobilisation européenne en faveur du suffrage féminin pourra être mise en*

---

<sup>1</sup>Anne Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote (1789-1848)*, Paris, Belin, 2002.

<sup>2</sup>Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2002, p.218.

<sup>3</sup>Karen A. Offen, « Defining Feminism: A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol.14, n°1, 1988, pp. 119-157.

<sup>4</sup>Julia Bush, *Women against the Vote. Female Anti-Suffragism in Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

<sup>5</sup>Christine Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme en France*, Paris, Fayard, 1999.

<sup>6</sup>Magali Della Sudda, *La Citoyenneté avant le vote*, Paris, Belin, 2011 et « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, vol.60, n°1, 2010, pp.37-60.

lumière.

## Les matrices religieuses de politisation à l'épreuve du suffrage

L'interprétation habituelle d'un catholicisme hostile à la modernité politique – et donc à la démocratie - peut être nuancée. Les travaux d'Yves Déloye<sup>7</sup> ont montré le rôle du clergé dans la politisation malgré la méfiance des clercs à l'égard de la démocratie. Le lien établi de longue date entre les préférences politiques conservatrices et l'appartenance au catholicisme, n'empêche pas les catholiques, et notamment les femmes, d'investir la compétition électorale bien avant le droit de suffrage. Le catholicisme, en ce sens, est porteur de pratiques novatrices qui, pour être légitimes, s'accompagnent d'une justification par leur caractère féminin : la quête électorale revêt une dimension religieuse, le « nettoyage des listes électorales » est présenté comme une extension des tâches domestiques à la vie politique. En nous intéressant plus spécifiquement aux femmes, nous avons pu transposer ces résultats et mettre en évidence le rôle joué dans la politisation féminine par les mouvements d'action catholique féminine.

Toutefois, l'inscription dans des courants du catholicisme détermine un positionnement vis-à-vis de la compétition électorale différent chez les associations féminines catholiques avant l'obtention du droit de vote. Dans notre ouvrage sur *La Citoyenneté avant le vote* et dans notre article paru dans la *Revue française de science politique*, nous avons pu identifier, par la comparaison avec le cas italien, la présence de matrices religieuses de politisation féminine dont les associations d'action catholique étaient le creuset<sup>8</sup>.

- Une première matrice catholique libérale peut être repérée en France au sein de la Ligue patriotique des Françaises. Elle se traduit par une participation précoce des femmes aux campagnes électorales et par la féminisation d'un certain nombre de tâches connexes de la compétition électorale – le porte-à-porte, la distribution de bulletin de vote, la mise à jour des listes électorales. En Espagne, Inmaculada Blasco identifie une acculturation au libéralisme au sein de l'Action catholique féminine espagnole que nous pouvons rapprocher de cette première matrice<sup>9</sup>. De même, en Italie, certains comités de l'Union des femmes catholiques d'Italie (UDCI) souhaitent voir les femmes investir les élections municipales.
- En revanche, la seconde matrice intransigeante, qui caractérise l'UDCI, procède d'un refus de la démocratie libérale et de l'affirmation de l'autorité divine au fondement de l'ordre politique et social. Elle se traduit dans l'Eglise par l'attachement à l'institution, l'affichage d'une soumission à la hiérarchie et la centralisation du pouvoir qui caractérisent le modèle institutionnel unanimiste décrit par Jacques Palard. L'action menée par les femmes est principalement spirituelle. C'est par les œuvres religieuses et sociales que

---

<sup>7</sup> Bruno Dumons, *Les Dames de la Ligue des femmes française (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2006 ; Yves Déloye, *Les voix de Dieu, Pour une autre histoire du suffrage électoral. Le clergé catholique français et le vote, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006 ; Marie-Thérèse Cloître, « Femmes et militance catholique dans le Finistère avant 1914 » in Brigitte Waché, (dir.) *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militants XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, pp.31-52.

<sup>8</sup> Magali della Sudda, *La Citoyenneté avant le vote. Apprentissages politiques et militantisme de femmes catholique en France et en Italie*, Paris, Belin, printemps 2011 .

<sup>9</sup> Inmaculada Blasco-Herranz, "Citizenship and Female Catholic Militancy in 1920s Spain", in *Gender & History* vol.19, n°3, November 2007, pp. 441-466.

passé la réalisation d'une cité terrestre conforme aux enseignements de l'Eglise. La citoyenneté sociale des femmes est distinguée de celle des hommes conformément à la doctrine. De cette conception découlent une division sexuelle des pratiques religieuses, un refus absolu du suffrage féminin et de l'immixtion des femmes dans les affaires électorales considérées comme masculines<sup>10</sup>.

Qu'en est-il de ces matrices religieuses de politisation lorsque l'horizon lointain du suffrage féminin se rapproche au lendemain de la Grande Guerre ? En 1919, le pape Benoît XV lève l'interdit religieux qui pesait sur le suffrage féminin<sup>11</sup>. Par l'invitation lancée aux femmes d'Action catholiques à embrasser différents pans de la vie sociale, civile et politique, le pape favorise le « Second ralliement » en conférant aux laïques un rôle de tête de pont dans la réconciliation des catholiques avec la démocratie<sup>12</sup>. Dès lors, dans cette institution qui fonctionne par l'imposition des décisions du sommet vers la base, des perspectives d'engagement politique s'ouvrent pour les femmes catholiques. Cet engagement se déploie à une échelle nationale mais aussi – c'est la nouveauté de l'entre-deux-guerres - internationale s'appuyant sur les dynamiques externes<sup>13</sup> et internes<sup>14</sup> au monde catholique.

## Hypothèses de recherche

*La première hypothèse de travail réside dans l'existence d'une pluralité de modèles de représentation politique dans le cadre de la démocratie représentative.* Si le modèle individuel libéral prévaut dans les formations partisans radicales et dans les associations féministes individualistes (Offen, 2005), d'autres représentations du suffrage féminin sont portées par les formations catholiques. Ces organisations se positionnent dans la cité en mettant une identité féminine construite autour de la maternité et du rôle d'épouse. Elles reproduisent dans l'espace public une division sexuelle du travail politique qui est ancré dans la représentation catholique de la société politique. A partir de la conversion au suffrage féminin l'Eglise, par un travail de production de sens du geste électoral, n'a-t-elle pas contribué à définir un modèle de citoyenneté féminine distinct de l'électeur masculin tel qu'il avait été construit depuis la Révolution ? En examinant le travail de production du sens de l'élection en amont et au moment des premières consultations électorales dans différents pays et à différents niveaux, nous souhaitons interroger le rôle de l'Eglise dans la légitimation d'exercices différenciés de la citoyenneté pour les hommes et pour les femmes.

---

<sup>10</sup> Magali Della Sudda, « Le Sexe de l'Homme de la Déclaration des droits. Contestation et appropriations par les catholiques italiennes (1909-1919) », *Clio@themis*, dossier « Qui était l'Homme de la Déclaration ? » dirigé par Anne Verjus et Rachele Raus, juillet 2010, n°3.

<sup>11</sup> Interview de Benoît XV par Annie Christich, publiée dans *The Catholic Citizen. Organ of the Catholic Women Suffrage Society*, July 15th, vol.5, n°7, 1919, p. 1-2.

<sup>12</sup> Archivio segreto vaticano (ASV), fonds Segreteria di Stato, 1926, rubr.325, fasc.3, Benoît XV, "Sono avventurati...", discours prononcé à l'assemblée générale de l'U.D.C.I., *Bolletino d'organizzazione dell'Unione femminile cattolica italiana*, 15 nov.1919, n°7, p.1-2.

<sup>13</sup> Dynamiques externes, comme la création de commissions d'étude sur la traite des femmes à la Société des nations, la reprise des congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes.

<sup>14</sup> Dynamiques internes, comme le ralliement au suffrage, remise sur pied de la Fédération internationale des Ligues catholiques féminines et harmonisation à une échelle mondiale des statuts de l'Action catholique féminine.

*La deuxième hypothèse de ce projet est qu'à partir du « ralliement » ecclésial à la démocratie, les associations féminines catholiques vont participer à la constitution d'un espace internationalisé de la cause des femmes. Elles sont alors partie prenante d'une mobilisation transnationale dont les contours de la citoyenneté féminine est l'enjeu principal. Faut-il voir un moyen de contourner l'écueil des législations nationales en matière de droits politiques? Comment le consensus entre féministes et organisations catholiques s'est-il imposé sur la nécessité d'étendre l'égalité des droits civils et politiques ? A quelles arènes renvoie cet « espace de la cause des femmes » ? Le concept de la cause des femmes utilisé par Laure Bereni pour rendre compte de la coalition féminine et féministe en faveur de la parité permet de contourner l'écueil de la typologie pour s'intéresser à l'ensemble des actrices<sup>15</sup>. C'est en observant la façon dont s'impose la définition légitime de ce qu'est l'intérêt des femmes au terme de conflits, de tensions mais aussi de compromis entre des organisations opposées dans leur rapport à la modernité politique que la dynamique de la mobilisation internationale peut être mise au jour. Dans cette dynamique de la contestation, nous tâcherons de repérer les « entrepreneuses de mobilisation » qui utilisent différents types de ressources pour faire émerger une cause dans plusieurs espaces nationaux. Nous interrogerons ainsi les propriétés de ces « courtières » qui relient différents espaces sociaux et géographiques entre eux et impriment ainsi une dynamique particulière à la mobilisation, en montrant par exemple le poids des réseaux religieux<sup>16</sup>. Nous espérons montrer ainsi comment les différentes organisations et militantes vont-elle prendre part à la définition d'un agenda qui vise à défendre l'intérêt des femmes dans des instances internationales.*

---

<sup>15</sup> Laure Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1, 2007.

<sup>16</sup> Doug McAdam, Sydney Tarrow, C. Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 p.26.

# Méthodologie

## Comparatisme, circulations : l'articulation des niveaux d'analyse

Les hypothèses que nous venons d'énoncer nous conduisent à privilégier la comparaison dans méthode d'investigation. Cette opération intellectuelle fondatrice des sciences sociales consiste à mettre en regard des faits sociaux pour éclairer la singularité ou la régularité des phénomènes observés et permettre ainsi de montrer en généralité en confrontant plusieurs études de cas. Il n'est pas surprenant que le transnational et la comparaison internationale aient été intégré de manière précoce dans les travaux sur les féminismes<sup>17</sup>. Dès leur fondation, les mouvements féministes se sont présentés comme des structures visant à promouvoir la cause des femmes au-delà des frontières nationales par des congrès en marge de manifestations officielles, par le tissage de réseaux transnationaux, par la présence de militantes dans des commissions internationales. De ce fait, l'analyse des réseaux transnationaux et des mobilisations internationales a été intégrée rapidement dans les travaux historiques sur les féminismes. Ces études se caractérisent souvent par la comparaison – nécessaire à l'identification de variables - mais aussi par l'insistance sur les processus circulatoires qui dépassent les frontières des Etats-nations et la construction *d'un agenda* international.

En comparant différents pays européens dont les chronologies en matière de droits politiques diffèrent, notre recherche s'inscrit pleinement dans cette démarche comparatiste. Elle permet de saisir les différents chemins qui ont conduit les citoyennes européennes aux urnes en testant différentes variables : celle de la chronologie dans l'obtention du droit de vote et d'éligibilité, celle des conditions censitaire, capacitaire ou universelle d'exercice de ce droit, celle du poids de l'Eglise catholique dans la société et face aux institutions étatiques. Cette recherche donne à voir ce décalage heuristique que décrivait Marc Bloch : des phénomènes très visibles dans une société donnée, se dérobent au regard dans une autre, apparemment si proche<sup>18</sup>. L'obtention brutale et simultanée en 1848 du droit de vote et d'éligibilité en France a contribué à occulter le caractère progressif que l'acquisition du suffrage a revêtu dans d'autres pays européens mais aussi pour les femmes.

Confronter différents cas où les femmes ont été privées du vote sans pour autant que les hommes soient tous citoyens électeurs permet de rendre de l'épaisseur à une réalité écrasée par une vision abstraite de la citoyenneté. Les cas français et italien permettent de partir d'une situation commune du point de vue des droits politiques et civils pour les femmes et du point de vue de la tension entre l'Eglise et l'Etat dans des contextes où le catholicisme est majoritaire. En revanche, le suffrage universel masculin italien est obtenu plus tardivement qu'en France (1912 puis 1919), ce qui implique un resserrement de la diachronie et un questionnement sur ses effets dans un contexte d'exclusion de la citoyenneté fondée sur le sexe et sur le cens. La comparaison des cas français et italien sera enrichie par un troisième terrain : le cas anglais. Le choix de l'Angleterre se justifie pour plusieurs raisons. Premièrement, la présence des femmes dans les assemblées locales est attestée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'obtention graduée du suffrage pour les femmes (1918, 1928) permet de mettre

---

<sup>17</sup> Anne Cova (Ed), *Comparative Women's History, New Approaches*, Boulder, Columbia University Press, 2006.

<sup>18</sup> Marc Bloch, *Histoire et historiens, Textes réunis par Etienne Bloch*, Paris : Armand Collin, 1995, « Comparaison », p. 87-93.



en évidence la différence entre une citoyenneté masculine qui s'exerce sur l'ensemble du territoire et une citoyenneté féminine circonscrite à la commune. Deuxièmement, la position des catholiques – minoritaire – semble modifier le positionnement des associations féminines vis-à-vis du suffrage. Enfin, l'organisation anglaise de la *Primrose League*, annexe du parti conservateur britannique a servi de modèle aux catholiques françaises pour s'organiser et intervenir dans la compétition électorale tout en refusant le droit de vote. Il existe des liens étroits en mouvements catholiques français, anglais et italiens. Ces trois éléments ajoutés à une abondante littérature consacrée au suffragisme, au vote des femmes ou à la citoyenneté justifient ainsi de l'élargissement de la comparaison.

Comparaison et attention aux circulations transnationales, loin de s'opposer<sup>19</sup>, se nourrissent pour proposer une analyse de la construction de la cause des femmes autour du suffrage à un niveau européen. Dès leur fondation, les mouvements féministes se sont présentés comme des structures visant à promouvoir la cause des femmes par delà les frontières nationales<sup>20</sup>. Ces travaux ont insisté sur le rôle des mobilisations féministes internationales dans l'extension des droits civils et politiques et identifié des protagonistes qui font office de courtières entre différents espaces nationaux de mobilisation. En raison de sa dimension universelle et de son caractère essentiellement transnational, l'Eglise n'a-t-elle pas aussi contribué à cette internationalisation de la cause du vote féminin en impulsant la création d'un certain nombre d'organisations féminines visant à former les citoyennes et à les préparer au vote ?

Nous voudrions ici intégrer les organisations catholiques et leurs militantes dans cette analyse pour comprendre comment s'est opéré leur conversion au suffrage féminin à un niveau transnational et dans les différents pays étudiés. Nous adopterons ici *une approche empirique croisée qui fait jouer les différentes échelles d'analyse et s'intéresse aux transformations de la citoyenneté sous l'effet des mobilisations féministes et des mouvements catholiques féminins pour comprendre comment le consensus autour de la citoyenneté est produit dans l'entre-deux-guerres*. La perspective transnationale de ce projet met l'accent sur les circulations de personnes, de concepts, de causes à travers les voyages, conférences, campagnes internationales, imprimés et correspondances. La comparaison entre différents Etats européens est justifiée par l'existence de liens entre les militantes de ces pays et permet de tester les hypothèses émises sur la conversion au suffrage dans différents contextes politiques nationaux.

## **Des archives inexploitées pour la socio-histoire du politique**

*L'originalité de ce projet réside dans l'exploitation de sources inédites jusqu'ici ignorées des chercheurs en science politique. Il s'agit principalement des Archives secrètes vaticanes et les fonds de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques*

---

<sup>19</sup> Ann Taylor Allen, Anne Cova, June Purvis, « International Feminisms », special Issue, *Women's History Review*, vol.19, n°4, 2010.

<sup>20</sup> Leila J. Rupp, *Worlds of Women. The making of an International Women's Movement*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1997; Christiane Veauvy, Laura Pisano, *Paroles oubliées, les femmes et la construction de l'Etat-nation en France et en Italie*, Paris, Armand Colin, 1997 (1994); Bonnie A. Smith, *Global feminism since 1945*, London/New York, Routledge, 2000; Karen Offen, *European Feminisms 1750-1950. A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000 et *Globalizing Feminisms 1789-1945. Rewriting History*, London/New York, Routledge, 2010.; Françoise Thébaud, Yolande Cohen, *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*, Lyon, CNRS, 1998; Mineke Bosch, Annemarie Kloosterman, *Politics and Friendship: Letters from the International Woman Suffrage Alliance*, Columbus, Ohio State University Press, 1990

*conservées à Paris. Ces documents seront interrogés non dans une finalité ecclésiologique mais pour éclairer les transformations des mobilisations catholiques. Celles-ci se déroulent durant une période cruciale pour les définitions des cadres de l'action collective par le Vatican.*

Les Archives secrètes vaticanes renseignent sur l'activité officielle des associations catholiques. Ouvertes aux chercheurs jusqu'en 1939, elles offrent le regard de l'institution. Le pontificat de Pie XI correspond avec les accords de Latran (1929), à la modernisation de l'Etat Vatican qui se dote d'une bureaucratie et développe son système d'information à l'instar des Etats modernes. Les archives témoignent de l'intensification de la surveillance de la catholicité par la multiplication des rapports et des agents sollicités pour surveiller et faire appliquer les décisions pontificales au-delà des murailles de la Cité-Etat. L'ampleur inégalée des documents conservés dans les archives des Affaires ecclésiastiques extraordinaires révèle aussi l'administration des affaires « politiques » qui nécessite un traitement spécifique hors de la Secrétairerie d'Etat. Elles donnent à voir des conflits internes et des cas de conscience politiques posés aux catholiques qui se dérobent habituellement aux yeux des chercheurs. Ouvertes à la consultation jusqu'en 1939, ces archives permettent de retracer des trajectoires de militantes et de comprendre les modalités et les raisons du ralliement de la hiérarchie au suffrage. L'ouverture prochaine des fonds du pape Pie XII (1939-1948) permettra d'approfondir la question des apprentissages politiques en repérant l'origine des directives ecclésiales en la matière et plus généralement d'éclairer la genèse du pluralisme dans l'Eglise et de sa traduction en une pluralité de comportements politiques. Elle invitera ainsi à élargir nos questionnements à des périodes plus récentes.

Un matériau inexploité en science politique : les archives secrètes vaticanes

Le dépouillement du fonds Pie XI (1922-1939) aux Archives secrètes vaticanes, récemment ouvert à la consultation fournit un matériau indispensable pour retracer les stratégies de la hiérarchie en matière d'organisation des laïques. Si certains diocèses conservent encore quelques documents sur l'Action catholique, les Archives secrètes vaticanes (ASV) et la Bibliothèque apostolique contiennent les correspondances et rapports annuels d'activité envoyés de façon systématique au Secrétariat d'Etat. Ce fonds ouvert à la consultation en 2006 reste encore en grande partie à explorer pour ce qui concerne l'étude des apprentissages politiques et du positionnement de l'Eglise vis-à-vis des différents régimes politiques. Les documents sont classés par dicastère c'est-à-dire par office de la curie romaine chargé de l'administration de l'Eglise en tant qu'Etat dont les prérogatives sont universelles et s'étendent au delà-des murailles du Vatican.

- La Secrétairerie d'Etat ou *Segreteria di Stato (Segr. Stato)* : Il s'agit du dicastère de la Curie en charge du gouvernement intérieur et des affaires internationales. Pietro Gasparri est secrétaire d'Etat de 1914 à 1930, Eugenio Pacelli (1930-1939), lui succède avant d'être élu prenant le nom de Pie XII en 1939. Dans ce fonds, les dossiers sont classés par rubriques et par années. Les documents relatifs à l'Action catholique et aux mouvements de laïcs sont conservés dans la rubrique 12 où l'on trouve les correspondances des dirigeantes locales et nationales de ces mouvements, avec la Secrétairerie d'Etat, les rapports de congrès et quelques périodiques ainsi que les demandes de bénédiction apostoliques et indulgences plénières.

- *Affari ecclesiastici straordinari, A.E.S., IV periodo: 1922-1939:*

La Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires traite des dossiers jugés extraordinaires en raison de leur importance thématique. Les archives y sont classées par pays, les documents – transmis par le nonce ou par la Secrétairerie d'Etat, plus exceptionnellement par un évêque - y sont la plupart du temps rédigés en langue vernaculaire ou en français. C'est dans ce fonds que sont conservés les documents relatifs à la réforme de l'Action catholique des années 1930, les instructions électorales, les conflits entre l'action catholique et le parti national fasciste, l'enquête sur le communisme et les documents sur le suffrage des femmes. Le préfet de la congrégation est en lien étroit avec le pape et les autres membres de la Curie pour traiter des questions politiques qui doivent être résolues en conformité avec la doctrine. C'est dans ce fonds que

l'on repère les transformations des dispositifs d'autorité dans l'Eglise qui visent à assurer l'orthopraxie des militants. Outre les documents conservés dans les fonds de chaque pays, les fonds des « Stati ecclesiastici » recèlent les rubriques relatives à l'activité internationale. La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques et son attitude vis-à-vis du suffrage font l'objet de plusieurs cotes pour la période 1922-1939 (notamment 437 PO, fascicules 390-397 période 1930-1947 Unione internazionale delle Leghe Cattoliche femminili qui contient les lettres et rapports de la présidente de l'UILCF sur les congrès et voyages à l'étranger, des mémoires sur diverses questions internationales).

*- Nonciatures (représentations diplomatique du Saint-Siège)*

Les documents de la nonciature rétablie en France en 1922, maillon essentiel dans la chaîne qui relie les mouvements d'action catholique avec la Secrétairerie d'Etat du Vatican, constituent une ressource pour comprendre le fonctionnement de l'institution ecclésiale. Les nonces, en tant que représentants du Vatican envoient des rapports réguliers sur la situation des catholiques dans les pays. Comme représentants du pape, ils rendent compte des conflits, problèmes spécifiques au catholicisme.

Les autres fonds qui seront mobilisés et exploités seront évoqués dans les axes du projet. Nous les analyserons selon une démarche qualitative et quantitative, qui seront explicitées ci-dessous, afin d'établir une cartographie de l'espace des mobilisations des réseaux transnationaux en faveur du vote.

## Organisation de la recherche : axes et temporalité du projet

Trois axes de recherche structureront nos réflexions et permettront d'intégrer nos travaux dans des projets collectifs nationaux et européens. A partir du concept d'espace internationalisé de la cause des femmes, les dynamiques relationnelle et confessionnelle de la mobilisation transnationale autour du suffrage pourront être mises en évidence. Un deuxième axe centré sur l'éthique catholique portera sur les processus de conversion au suffrage propres au catholicisme. Enfin, le troisième axe de ce projet, qui articule une analyse multi-niveaux à la comparaison de plusieurs études de cas, mettra au jour les différents modèles de citoyenneté envisagés par les organisations catholiques.

### ***Axe 1. L'intégration d'un espace international de mobilisation***

Ce premier axe interroge les modalités de constitution d'une arène internationale autour de la citoyenneté féminine.

### **Face au féminisme libéral, naissance d'une organisation internationale catholique**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent les premières organisations féministes internationales<sup>21</sup>. Ces structures permettent de contourner l'écueil de la fermeture des opportunités nationales pour revendiquer dans les instances internationales des réformes visant à améliorer l'accès des femmes aux professions et à protéger la maternité. Les dirigeantes de ces organisations sont, pour la plupart, issues de la bourgeoisie intellectuelle. Protestantes, juives ou athées, elles disposent d'un capital social et culturel et de ressources financières suffisamment importants pour mener à bien ces activités. La définition d'une cause féministe se fait au moyen de la formulation d'un intérêt commun à l'ensemble des individus de sexe féminin qui est fondé sur l'inégalité des genres. L'expérience collective de l'inégalité sociale, civile et politique entre les hommes et les femmes est mise en avant par ces organisations féministes libérales ou individuelles tandis que les facteurs clivants comme l'appartenance religieuse sont relégués à la pratique individuelle pour ne pas diviser. En réaction à ce féminisme promoteur d'une conception de l'identité féminine qui transcende l'appartenance religieuse, une mobilisation féminine catholique voit le jour<sup>22</sup>. Elle vise à combattre les efforts des féministes laïques et protestantes en promouvant une identité de genre où la dimension religieuse est centrale.

Si la naissance de la Fédération internationale des ligues féminines catholiques (1910) est d'abord liée à un impératif de reconquête par la formation d'« un bloc catholique international »<sup>23</sup> composé de femmes aux ordres du Vatican, les objectifs évoluent au lendemain de la Grande Guerre. L'obtention du vote dans différents pays, la création de la

---

<sup>21</sup> Leila J. Rupp, "Constructing Internationalism : The Case of Transnational Women's Organizations, 1888-1945", *The American Historical Review*, vol.99, n°5, dec.1994, pp.1571-1600; Karen Offen, *European Feminisms, op.cit* ; Richard J. Evans, Ida Blom, "Feminism and nationalism in the Early Twentieth Century: Cross-cultural Perspectives", *Journal of Women's History*, vol.7, n°4, Winter 1995, pp.82-94.

<sup>22</sup> Sur l'anticléricalisme des mouvements féministes Richard J. Evans, *op.cit.* ; sur les liens des féministes libérales avec la franc-maçonnerie et la théosophie, Maria Isastia, Lucetta Scaraffia, *Donne ottimiste, femminismo e associazioni borghesi nell'Otto e Novecento*, Bologna, Il Mulino, 2002.

<sup>23</sup> ASV AES Stati ecclesiastici, 437 fasc. 394, "Lettre autographe de SS Pie XI à la Présidente de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques", bulletin imprimé, ff.48-49., ff.48 verso.

Société des Nations, du Bureau international du travail entraînent une redéfinition des priorités mais aussi des arènes où sont élaborées et portées les revendications<sup>24</sup>. Le mouvement catholique s'institutionnalise tente alors d'investir les commissions des institutions internationales pour influencer le traitement de la question de la prostitution, celle de la protection de l'enfance<sup>25</sup><sup>26</sup>. Dans ces structures, les rencontres entre féministes libérales et catholiques jusqu'ici interdites se produisent qui posent la question des modalités de l'appropriation par les catholiques de la cause suffragiste.

## **L'espace international de la cause des femmes**

Nous pouvons interpréter la création de différentes instances de coordination de mouvements féministes et féminins comme la naissance d'un « espace de conversation » à une échelle internationale. Dans cet espace, comment les différentes organisations se sont-elles affrontées autour de la définition des formes légitimes de la citoyenneté pour parvenir à un consensus sur le suffrage à un niveau international ? Nous voulons ici interroger la participation des militantes catholiques à cet « espace de conversation » tel que l'identifie P.-Y. Saunier, « où expériences, concepts, valeurs, catégories sont discutés, et dans lequel ils fournissent à des acteurs éloignés, et parfois sans liens directs, des ressources et des opportunités affectives, cognitives et politiques »<sup>27</sup>. Comment cet espace se structure-t-il autour de la cause du suffrage ? Si les documents retrouvés aux Archives vaticanes laissent entendre des relations conflictuelles, d'autres éléments semblent plaider pour des alliances ponctuelles quand le suffrage féminin est octroyé. Dans quelle mesure l'apparition d'un troisième acteur dans la défense de la cause des femmes, que sont les organisations féminines communistes proches du Komintern, va-t-elle modifier les équilibres autour du suffrage ? C'est à ces questions que ce premier axe de recherche entend répondre. Au-delà des rapports entre organisations que la rencontre inédite de ces militantes dans des arènes internationales va modifier, nous nous interrogerons sur la genèse d'un répertoire de l'action collective spécifiques à cet espace international de la cause des femmes.

## **Méthodologie Axe 1 : Regards croisés et archives inédites**

La méthodologie adoptée pour le premier axe consistera à partir des sources de l'institution ecclésiastique et de la consultation ponctuelle d'autres sources primaires à établir une cartographie de l'espace de la cause des femmes – identifiée ici avec celle du suffrage -. Cette analyse des réseaux transnationaux permettra de repérer les étapes dans la recherche du consensus autour du suffrage à une échelle internationale et de vérifier l'hypothèse de la persistance du clivage catholique/non catholique face à l'émergence des organisations communistes.

---

<sup>24</sup> Anne Summers, « Which Women? What Europe? Josephine Butler and the International Abolitionist Federation », *History Workshop Journal*, vol. 62, n°1, 2006, pp. 214-231 ; Susan Pedersen, *Eleanor Rathbone and the Politics of Conscience*, 2004

<sup>25</sup> Magali della Sudda, « Les défis du pontificat de Pie XI pour l'Action catholique féminine en France et en Italie (1922-1939) in Alberto Melloni (a cura di), « Pio XI, parole chiave . Totalitarismo, morale, Russia », in *Christianity and History*, vol.7, à paraître 2010.

<sup>26</sup> Carol Miller, « Geneva, the key to equality : interwar feminists and the League of the Nations », *Women's History Review*, vol.3, n°2, 1994, pp.219-245.

<sup>27</sup> P.-Y. Saunier, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, « Actions sociales transnationales », n°71, juin 2008, pp.4-25, p.10.

L'analyse des correspondances et des listes de membres des congrès permettra d'établir une base de données sur le modèle proposé Françoise Battagliola pour le monde réformateur féminin<sup>28</sup>. Au sein de ces pôles regroupant des individus aux propriétés proches et des organisations au positionnement similaire, nous proposons de mener une analyse prosopographique plus poussée en fonction du repérage de courtières dans les mobilisations. La littérature existante sur les figures féministes internationales sera utilisée pour établir l'éventuelle spécificité des militantes catholiques : leur appartenance sociale, leur trajectoire, l'inscription dans des organisations religieuses – la Société des Filles du Cœur de Marie, l'Association des œuvres pour la protection de la Jeune Fille – seront comparées aux profils des féministes agissant sur la scène internationale<sup>29</sup>. En identifiant des cliques, c'est-à-dire des individus reliés par des correspondances, par l'étude des congrès, nous espérons pouvoir dégager des pôles dans cet espace international. Ces positionnements comment évoluent-ils en fonction des évolutions nationales en matière électorale et des directions pontificales ? En procédant à une analyse longitudinale de nos données des années 1920 aux années 1950, nous espérons mettre en évidence des évolutions que nous pourrions rattacher aux prises de positions du Vatican en matière de droits politiques pour les femmes ou aux changements électoraux intervenus dans les pays étudiés.

### **Temporalité de la recherche et sources mobilisées Axe 1 :**

Les sources catholiques ont fait l'objet d'un dépouillement partiel durant les années de post-doctorat. Les documents des archives secrètes vaticanes devrait être intégralement dépouillés pour la période 1922-1939 à l'horizon 2012. Notre séjour post-doctoral en Italie qui s'achèvera au mois de juin 2011 devra permettre d'achever la consultation de la littérature secondaire relative à cette question. L'ouverture des fonds Pie XII nécessitera toutefois une réévaluation du calendrier en fonction des documents relatifs à l'obtention du droit de vote et d'éligibilité en France et en Italie.

Quelques dépouillements complémentaires pourront être effectués durant les premières années du projet. Le matériel déposé à l'Institut international d'histoire des femmes (Amsterdam) sera dépouillé progressivement durant deux brefs séjours de recherches effectués en 2012 . Il pourra être complété, le cas échéant par d'autres fonds comme celui de l'organisation catholique pour le suffrage des femmes (Alliance Jeanne d'Arc), déposé au centre d'archives pour l'histoire des femmes à Bruxelles ainsi que l'autre partie du fonds de l'Alliance Jeanne d'Arc conservé au Centre Louise Labé de Lyon. Un troisième dépôt de ce fonds ce trouve à la Women's Library (Londres) qui consiste principalement dans des correspondances relatives au suffrage des femmes du point de vue des catholiques (fonds S<sup>t</sup> Joan's Alliance, côte 2SJA).

---

<sup>28</sup> Françoise Battagliola, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, vol.2, n°22, 2009, p.135-154

<sup>29</sup> Karen Offen, « Madame Ghénia Avril de Sainte-Croix, the Josephine Butler of France », *Women's History Review*, vol.17, n°2, avril 2008, p.239-255 ; Minneke Bosch, *Een onwrikbaar geloof in rechtvaardigheid, Aletta Jacobs 1854-1929*, Amsterdam, Balans, 2005.

## **Insertion dans la recherche Axe 1 : Recherches collectives nationales et internationales sur le genre, les mobilisations et le catholicisme.**

La problématique de cet axe s'inscrit dans la poursuite des réflexions menées dans le cadre du séminaire intitulé « Genre, féminismes et mobilisations collectives »<sup>30</sup> que je coordonne depuis 2004 avec Laure Bereni, Alban Jacquemart et Bibia Pavard et qui se déroule à l'École normale supérieure (Paris)<sup>31</sup>. Ce séminaire a accueilli des spécialistes de ces questions relevant de différentes disciplines. Amy Mazur, Jane Jenson, Lilian Mathieu, Anne Cova, Karen Offen, Yolande Cohen, Christine Bard, ainsi que de jeunes chercheurs.es sont venues présenter leurs travaux sur ces questions. Une publication sous forme d'ouvrage de synthèse travaux engagés depuis 2004 est en préparation pour une parution à l'horizon 2012 ainsi qu'un numéro de revue plus spécifique sur les mobilisations.

Parallèlement, nous animons le séminaire d'Histoire du genre de l'EHESS au Centre de Recherches historiques depuis 2006. Cette année, le thème des « Frontières du genre » interroge la construction sociale des identités sexuelles dans des contextes temporels et géographiques différents. Ellen Dubois, spécialiste des féminismes au XX<sup>e</sup> siècle présentera ses travaux sur les féminines dans l'Empire britannique et développera une réflexion à partir des appropriations indiennes des féminismes européens. Spécialiste d'histoire du genre à l'époque moderne, Dorothea Nolde, présentera son travail sur les transferts culturels et politiques à partir de l'étude femmes dans les cours européennes au XVII<sup>e</sup> siècle.

Je m'inscris également dans des programmes de recherche collective. L'action des organisations catholiques à un niveau international et transnational a fait l'objet d'une recherche financée par l'ANR sur la construction des catégories de « populations vulnérables »<sup>32</sup>. Elle donnera lieu à une publication sous la forme d'un chapitre d'ouvrage collectif à l'horizon 2012.

Ces collaborations se poursuivront dans le cadre de notre programme de recherche. Elles seront complétées, dans l'hypothèse d'un recrutement au CNRS, par la présentation d'un projet ANR pluridisciplinaire ou d'un projet soumis à l'ERC qui impliquera des chercheurs français et européens autour des mobilisations transnationales et de la religion à l'horizon 2012. Nous pourrions nous appuyer pour cela sur une première rencontre franco-italienne qui a eu lieu au mois de juin dernier 2009 à l'École française de Rome qui était une première étape dans la constitution d'un réseau européen sur ces questions avec Anna Scattigno (université de Pise), Bruno Dumons (CNRS/Lahrha), Anne Cova (Institut de sciences sociales, Université de Lisbonne), Cecilia Dau Novelli (Université de Cagliari) et Inmaculada Blasco-Herranz (Université de la Laguna, Ténériffe).

Deux autres rencontres internationales sur le militantisme féminin international et transnational, que nous organisons à l'Université de Lille 3 et à l'Université de Paris XIII avec Philippe Vervaecke (Université de Lille 3) et Fatma Ramdani (Université Paris XIII), serviront à élargir les réseaux franco-méditerranéens initiaux en ouvrant les perspectives vers

---

<sup>30</sup> Avec Laure Bereni (NYU), Anne Revillard (Université Paris XIII), Alban Jacquemart (EHESS), Liane Henneron et Bibia Pavard (SciencePo), Centre Maurice Halbwachs, ENS

<sup>31</sup> Avec Laure Bereni (NYU), Anne Revillard (Université Paris XIII), Alban Jacquemart (EHESS), Liane Henneron et Bibia Pavard (SciencePo), Centre Maurice Halbwachs, ENS.

<sup>32</sup> ANR Vulnérabilités, dirigée par Paul-André Rosental et Yohann Aucante (2008).

le monde anglophone. Elles donneront lieu à deux publications dans des revues à comité de lecture à l'horizon 2013.

## ***Axe 2 : Le sens de l'engagement Éthique catholique et pratique militante***

Un deuxième axe de recherche explorera les dimensions culturelles des processus de l'engagement en dégagant ce qui est spécifique au catholicisme et en interrogeant une éventuelle singularité de la spiritualité féminine qui motive ce type d'engagement associatif. Cet axe sera dédié principalement aux organisations catholiques qui nous semblent être des points d'observation privilégiés pour étudier la production d'une éthique militante. En effet, du fait de leur engagement dans le siècle, les associations d'action catholiques sont des lieux où le charisme de fonction qui caractérise l'autorité dans l'Eglise est mis à l'épreuve de la pluralité du fait de l'élargissement de ces associations, d'une part, et du ralliement à la démocratie, d'autre part. D'une élite militante recrutée parmi les religieuses tertiaires ou dans des instituts séculiers, les mouvements d'action catholiques revêtent un caractère de masse au moment même où l'Eglise semble se convertir à la démocratie – du moins en France<sup>33</sup>. Nous sommes donc confrontés à des associations où l'obéissance religieuse qui était le gage de l'orthopraxie militante doit trouver à être réactivée dans des organisations où coexistent des femmes consacrées avec des militantes qui n'ont pas prononcé de vœux religieux. Comment l'institution va-t-elle s'adapter à deux injonctions qui semblent contradictoires : d'un côté, la conversion au suffrage, qui implique l'acceptation de la démocratie et de l'autre côté, la centralisation qui caractérise l'institution ecclésiale?

C'est à partir de l'hypothèse d'une éthique catholique, entendue comme un système de valeurs et d'injonctions propres au catholicisme, qui permet d'intégrer l'activité politique des femmes dans un ensemble de prescriptions religieuses, que le sens de l'engagement dans ces structures sera restitué<sup>34</sup>. Cette éthique qui a pu être caractérisée par un « catholicisme fait de soumission, de commandements à des textes sacrés et à un ensemble de normes sociales conservatrices » semble néanmoins porteuses de pratiques sociales nouvelles<sup>35</sup>. Nous pourrions ajouter que cette éthique distingue les actions des hommes et des femmes et qu'elle est également promotrice d'une vision hiérarchisée de la société selon le genre qui assigne aux hommes et aux femmes des normes d'engagement distinctes. La conversion au suffrage invite à s'interroger sur l'apparition d'une éthique régulatrice des pratiques militantes dans un contexte démocratique et des conditions de son intériorisation. Par quels moyens et selon quels dispositifs les militantes ont-elles été amenées à intérioriser les prescriptions religieuses en matière politique et, selon cette hypothèse, comment l'apparition de cette éthique coexiste-t-elle avec des formes plus anciennes de disciplinement des comportements comme la direction spirituelle par exemple ?

La conversion des femmes catholiques au suffrage et l'appropriation du geste électoral doivent être resituées dans le contexte où l'expression de la souveraineté par le vote est associée à la masculinité : nullement une fin en soi pour les catholiques, le vote est présenté

---

<sup>33</sup> René Rémond, *Histoire du catholicisme en France – La période contemporaine*, André Latreille et al., *Histoire du catholicisme en France*, Paris, Spes, 1962, p.579-580

<sup>34</sup> Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Agora, 1967 (1<sup>ère</sup> ed. trad. 1964). Sur l'éthique militante et son rôle dans les dispositions à l'engagement dans le nationalisme basque voir X. Itçaira, *op.cit.*

<sup>35</sup> Luc Berlivet, Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, n° 27, 1994, pp.111-142, p.112.



dans l'entre-deux-guerres comme un moyen de mettre en conformité la cité terrestre avec la cité de Dieu et, ce faisant, de défendre des revendications fondées sur la maternité. Le catholicisme considère la différence des sexes comme naturelle et structurant l'ordre social. Dans quelle mesure la traduction catholique du langage démocratique, qui « dépolitise » le geste électoral pour le sacrifier en en faisant un témoignage de la foi contribue-t-elle à renforcer les identités de genre ? Ne faut-il pas interroger le recours à une « grammaire de la maternité », cet élément constitutif de l'identité féminine pour les catholiques<sup>36</sup>. Nous voulons éclairer ici la façon dont l'éthique catholique permet d'incorporer le geste électoral dans l'ensemble des prescriptions religieuses. La perspective adoptée par Saba Mahmood dans son travail sur les femmes des mouvements des mosquées en Egypte qui s'intéresse à « l'éthique positive », entendue comme un ensemble d'activités pratiques qui sont inhérentes à un certain mode de vie, permettra d'intégrer une réflexion sur la définition de la capacité des femmes à agir comme sujets (*agency*)<sup>37</sup>.

## **Méthodologie Axe 2 : Les sources de l'éthique et la production des dispositions à l'engagement**

La production de ces normes par l'institution est loin d'être figée. Le renversement opéré par Benoît XV sur le vote féminin peut donner à voir la plasticité de cette éthique et les processus par lesquels l'interdit devient licite tout comme les résistances de certains clercs et militantes au changement. Le suffrage féminin est justifié par une théologie spécifique diffusée au moyen de la presse et des conférences qui la rendent intelligible au plus grand nombre. Si la reformulation théologique se donne à voir relativement aisément, sa réception et sa traduction en actes restent plus difficiles à saisir parce qu'elles laissent peu de traces écrites dans les archives. Elles sont néanmoins fondamentales si l'on s'intéresse à ces matrices catholiques de la citoyenneté. Il faut alors contourner les archives habituelles. L'institution catholique offre des possibilités inattendues pour les chercheurs en science politique.

Interroger par exemple les fonds comme les Archives de la Congrégation du Saint-Office, qui traite de questions religieuses et relatives au dogme, établissant ainsi une « jurisprudence de l'orthodoxie », permet de faire la lumière sur les résistances à ces transformations de l'éthique militante. A travers les avis émis par les cardinaux du Saint-Office consignés dans les comptes-rendus, on peut percevoir une acculturation jugée trop grande entre le catholicisme et le libéralisme. Nous avons pu repérer plusieurs dossiers relatifs au suffrage féminin. Dans ces fonds, c'est l'architecture de dispositif d'autorité qui apparaît tout autant que les résistances diverses à cette éthique.

Un autre type de matériau mobilisé pour comprendre la constitution et la transformation de l'éthique des militantes relève de l'hagiographie. Il s'agit des vies de militantes. Contrairement à d'autres biographies d'institution<sup>38</sup>, les vies de militantes catholiques n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'une analyse socio-historique. Pourtant, cette littérature édifiante nous renseigne sur les attentes de l'institution ecclésiale à l'égard des

---

<sup>36</sup> Sur cette grammaire de la maternité, voir Anne Cova, *Maternité et droit des femmes*, op.cit. ; Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

<sup>37</sup> Saba Mahmood, *Politique de la piété*, op.cit. p.50.

<sup>38</sup> Bernard Pudal, *Prendre parti : pour une sociologie historique du PCF*, Paris : P.F.N.S.P., 1989. 329p, ainsi que « Biographie et biographie », *Le Mouvement social*, janvier-mars 1999, n°186, p. 3-7 et, Frédérique Matonti, « Les garde-fous. Trajectoires biographiques et obéissance politique : l'exemple des dirigeants du groupe La Nouvelle critique (1967-1980) », p. 22-43.

militantes. Elle propose aux lectrices des modèles de sainteté au quotidien qui correspondent aux évolutions de l'apostolat féminin voulu par la hiérarchie. Elles peuvent être rédigées à l'initiative d'un prélat ou par une sœur en religion ou bien par la militante elle-même. Nous avons pu distinguer deux types de vies de militantes. Le premier, hagiographique, s'apparente à la vie de sainte et est rédigé à l'occasion du procès en béatification d'un proche. Le second type édifiant sert à la formation d'un ethos militant. Bien qu'elles empruntent parfois au modèle de la vie de sainte, ces biographies signent l'apparition d'un genre nouveau : la vie de militante. Elles sont destinées à fournir aux militantes des figures féminines catholiques auxquelles se référer en matière d'action sociale et de pratique religieuse et indiquent ainsi les évolutions requises sur le plan extérieur et intérieur par l'institution pour accomplir sa mission religieuse dans le monde.

Après une première phase de dépouillement qui sera achevée en juin 2011 pour la partie italienne au Saint-Office et à la Librairie apostolique vaticane (pour les imprimés sur les militantes), nous poursuivrons la constitution d'un corpus de biographies françaises et italiennes. Au terme du traitement de ces sources qui devrait occuper l'année 2013, nous envisageons de dédier deux articles à cet axe. Le premier traitera de la question de l'éthique en articulant la réflexion de Weber à l'étude de ces matériaux. Le second concernera plus spécifiquement les biographies d'institution et en les confrontant aux analyses menées sur les biographies produites par le Parti communiste à la même époque pour tester la validité des analogies entre le fonctionnement de ces deux institutions (Parti et Eglise). Nous pourrons ainsi repérer les ruptures biographiques, le multi positionnement des actrices, mais aussi ce qui est défini comme le *cursus honorum* de la militante catholique par opposition à d'autres types de parcours militants.

## **Insertion dans la recherche nationale et internationale axe 2 : Éthique et engagement politique**

- Les premiers jalons de cette réflexion avaient été posés lors d'une journée d'études internationale organisée avec Xenia Von Tippelskirch au Centre de recherches historiques en mai 2008. Cette journée ainsi que d'autres articles feront l'objet d'un volume des *Mélanges de l'Ecole française de Rome* que nous coordonnons et dont la parution est prévue en 2011. La question de l'*agency* féminine dans l'Eglise avait fait été traitée sous l'angle des conflits, des savoirs et du pouvoir dans l'Eglise. Nous avons alors évoqué la direction spirituelle dans l'inculcation d'une éthique militante.

- Ce deuxième axe, qui approfondit la question de l'éthique catholique sera l'occasion de renforcer les liens tissés lors de nos recherches post-doctorales à l'Institut universitaire européen avec les membres du groupe « Religion and Politics » de l'ECPR. Cette question de l'éthique et des dispositions militantes n'est pas spécifique au catholicisme et c'est pourquoi elle permet de rassembler des chercheurs travaillant sur d'autres objets que le catholicisme. Nos hypothèses de travail sur l'éthique catholique et le militantisme feront l'objet d'une présentation dans le cadre des *Fernand Braudel talk* organisé à l'Institut universitaire européen. A partir de ces questionnements, nous avons commencé il y a maintenant plusieurs années une collaboration avec des chercheurs en science politique de l'UMR SPIRIT (Bordeaux) sur la question du militantisme et des matrices religieuses d'engagement. La question de l'évolution des dispositifs d'engagements fera l'objet d'une présentation qui sera discutée par Yves Déloye (Université de Bordeaux IV), lors d'un prochain colloque à Rome sur le gouvernement pontifical. Un recrutement au CNRS permettrait de renforcer ces

collaborations et de m'insérer dans l'axe 2 sur la comparaison des processus d'identification où sont fortement présentes les recherches sur le genre et la religion.

- Nous participons avec Bruno Dumons (LARHRA) à l'organisation d'une journée d'étude qui se déroulera au printemps 2011 à Lyon sur le thème du genre et du catholicisme où seront discutées plus particulièrement les hypothèses sur le genre, la spiritualité et les engagements féminins.

### ***Axe 3 : De l'international au local. Les modèles de citoyenneté à l'épreuve des niveaux d'analyse***

Une autre histoire du suffrage féminin, fondée sur les modalités concrètes de l'apprentissage électoral fera l'objet de ce troisième axe de recherche. La journée d'étude sur le vote organisée par Renaud Payre et Anne Verjus avait été l'occasion d'amorcer une première réflexion autour de différentes conceptions du suffrage – conjugaliste, sexualiste, individualiste. Nous souhaitons les prolonger ici ces réflexions et les mettre à l'épreuve de l'étude des mobilisations autour de la citoyenneté en France, en Italie et en Angleterre<sup>39</sup>. Si un consensus est établi entre féministes libérales et catholiques autour de la nécessité du vote féminin dans l'entre-deux-guerres, peut-on y voir une acception partagée du suffrage ? Comment les catholiques pour qui le couple – et par extension la famille - semble être la cellule de base de la vie politique et sociale se sont-elles accordées sur la nécessité de faire du suffrage un droit individuel ? Par quel moyen l'hostilité au suffrage s'est-elle transformée en approbation de ce mode d'expression de la souveraineté ? La position des catholiques invite à explorer la diversité des chemins qui ont conduit les hommes et les femmes aux urnes parce qu'elle constitue une explicitation forte des contenus distincts de la citoyenneté pour les hommes et pour les femmes.

En prenant comme objet d'étude la mobilisation féminine catholique en faveur du vote, ce troisième axe portera un regard décalé sur l'histoire du suffrage. La promotion du vote féminin constitue un motif de dissidence chez les féministes libérales et les catholiques à la fin du XIX<sup>e</sup>. Tandis que les organisations féministes et socialistes parviennent au consensus sur l'égalité civile et politique, elle est débattue dans les organisations catholiques au lendemain de la Grande Guerre. Ce sont ces débats qui seront restitués ici et historicisés. Nous formulons l'hypothèse que l'entre-deux-guerres est un moment de coexistence de différents modèles de la citoyenneté, individualiste, sexualiste ou conjugaliste, selon la typologie établie par Anne Verjus<sup>40</sup>, qui semble étayée par l'adoption du vote féminin par différents pays. Nous souhaitons interroger les acceptions de la citoyenneté féminine en prenant comme objet d'analyse les campagnes pour le suffrage des années 1920 et 1930 - qui se traduisent dans des pays comme la France, l'Italie ou l'Espagne par la mise en œuvre d'un suffrage féminin au niveau des communes – ainsi que la préparation des citoyennes lors des premières campagnes électorales pour les élections de la constituante et les législatives.

---

<sup>39</sup> Renaud Payre et Anne Verjus Triangle/GRHISPO « Existe-t-il un vote féminin ? Retour sur un objet polémique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », Lyon, 27 juin 2008

<sup>40</sup> Le terme conjugalisme est apparu au XIX<sup>e</sup> siècle, il est repris dans l'acception de la promotion du couple par N. Lapierre, E. Morin et al. (dir.), *La femme majeure: nouvelle féminité, nouveau féminisme*, Paris, Ed. de l'Obs, 1971 ; voir ensuite Anne Verjus, *Les femmes, épouses et mères de citoyens, ou de la famille comme catégorie politique dans la construction de la citoyenneté (1789-1848)*, thèse de doctorat d'Etudes Politiques sous la dir. de P. Rosanvallon, EHESS, 1997, 251 sv ; ainsi que « Entre principe et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922) », *Politix*, 2000, n°51, 55-80 et surtout 57-64, ainsi que *Le Bon mari*, Paris, Fayard, 2010.

La terminologie actuelle du vote a fait oublier deux distinctions fondamentales qui ont présidé à l'obtention du suffrage féminin. La distinction entre le vote « administratif » et le « vote politique », et celle de l'élection et de l'éligibilité peuvent fournir un exemple probant de formulation de la citoyenneté dont le caractère genré semble avoir été occulté. Ces distinctions sont présentes dans les différents projets de loi visant à introduire le vote féminin et semblent conférer à la citoyenneté féminine un caractère progressif à partir de l'échelon communal. Elles soulèvent la question des conditions de coexistence de cette citoyenneté féminine avec une citoyenneté masculine caractérisée par le droit d'élire et de représenter sans restriction de niveau d'élection. Faut-il voir dans cette graduation le résultat malheureux des mobilisations en faveur du suffrage? Dans quelle mesure les mouvements catholiques, alors largement majoritaires, n'ont-ils pas contribué à infléchir les réformes électorales en faisant de la commune le territoire pertinent du vote féminin? Comment s'est déroulée la préparation des citoyennes à cette éventualité? A partir des municipalités françaises, où ce droit de suffrage fut limité à quelques communes et du cas italien, où le vote fut accordé en 1925, nous éclairerons le rôle joué par les organisations féministes et catholiques dans la préparation des citoyennes au suffrage.

### **Méthodologie Axe 3 : de l'international au local, les modèles de la citoyenneté à l'épreuve des niveaux d'analyse**

Dans ce troisième axe, le jeu d'échelles permettra de montrer comment la construction d'une cause à une échelle internationale est réappropriée au niveau local. Pour éclairer plus spécifiquement la façon dont la citoyenneté se décline, nous pratiquerons une comparaison des expériences municipales dans trois pays européens : la France, l'Italie et l'Angleterre.

Nous croiserons les résultats des dépouillements effectués aux Archives secrètes vaticanes concernant les campagnes sur le suffrage dans l'entre-deux-guerres avec les dépouillements des Archives municipales où le vote administratif fut octroyé en 1936 en France. Si en Italie, tout le royaume est concerné par le vote féminin aux élections locales adopté en 1925, en France, seule une trentaine de communes décide de faire élire des représentantes au conseil municipal. Nous nous intéresserons ainsi aux configurations locales de ces premières consultations électorales. En France, un premier sondage en région parisienne et dans la banlieue lyonnaise permettra d'établir une typologie des municipalités<sup>41</sup>. En Italie, nous choisirons une localité où la configuration des rapports entre Action catholique et Parti national fasciste était conflictuelle et une commune où la collaboration semblait prévaloir. Cet ancrage local sera à analyser en tenant compte des forts particularismes locaux. Pour le cas Anglais, la littérature secondaire nous permettra d'établir une comparaison plus aisément que pour les cas français et italien où pour l'instant aucune étude n'a été menée sur ces questions.

A partir de la comparaison, nous espérons pouvoir mettre en évidence un lien entre l'inscription dans un courant du catholicisme, le positionnement vis-à-vis du suffrage des organisations féminines catholiques – et l'acquisition de la citoyenneté par les hommes. Quelques hypothèses peuvent être avancées qui seront testées au cours des prochaines années. Dans un contexte où les catholiques sont minoritaires et où les femmes accèdent aux urnes en

---

<sup>41</sup> Par exemple : Archives communales de Versailles, 1D118 Registre des délibérations du conseil municipal (1936) ; 3D1908 Nomination de conseillères municipales adjointes. Renseignements ; 3D2376 Photographies du conseil élu et coupures de presses des Nouvelles de Versailles ; 20Per1936 Toutes les Nouvelles de Versailles (n°28 octobre 1936) ; Archives municipales de Lorient 1K300 élections municipales et 1D121 délibérations du Conseil municipal 1935.

1918, – sous conditions - comme en Angleterre, le rapprochement avec les organisations féministes libérales est envisagé pour demander l'extension du suffrage à toutes les femmes. Il est cependant condamné par la Fédération des ligues catholiques féminines et par le pape au nom de la présence de femmes protestantes ou socialistes dans les mobilisations. Dans le contexte italien, celui d'un suffrage féminin administratif mort-né, nous examinerons l'attitude de l'Action féminine catholique, chargée par le gouvernement et les autorités diocésaines de procéder à l'inscription des femmes sur les listes électorales tout en se tenant à distance de l'activité partisane. Enfin le cas français sera étudié avec attention pour comprendre comment l'expérience locale des élections de conseillères municipales a pu impliquer les catholiques aux côtés des féministes dans la préparation des collèges électoraux et la désignation des conseillères sans que l'autorité ecclésiastique ne semble avoir eu son mot à dire.

Les dépouillements relatifs à ce troisième axe s'effectueront en plusieurs étapes. Une première phase consistera à dépouiller les procès-verbaux des conseils municipaux de 1935 où le vote administratif fut accordé. Ce travail occupera l'année 2012. Il permettra d'établir une liste des communes où les citoyennes purent désigner des conseillères municipales. Les conditions du suffrage permettront de mieux connaître ces laboratoires de la politique municipale. Les élues feront elles aussi l'objet d'une étude prosopographique pour comprendre l'évolution des carrières militantes. Au terme de cette recherche, un premier article pourra être envisagé sur ces élections méconnues. Au terme des premières années du projet, un premier bilan de la comparaison pourra être dressé afin de réorienter, le cas échéant, la focale des niveaux d'analyse et de resserrer ou d'élargir la comparaison à d'autres Etats européens.

- Les années 2014-2015 seront dédiées aux dépouillements des fonds et à la consultation des travaux relatifs aux consultations des premiers suffrages mixtes dans chacun des pays (1928 en Angleterre, 1945 en France et 1946 en Italie). Nous poursuivrons ensuite nos investigations sur les apprentissages politiques durant les premières consultations électorales nationales et municipales, mettant à l'épreuve de ces élections « politiques » nos résultats établis pour les élections municipales de l'entre-deux-guerres quand l'ouverture des fonds Pie XII le permettra.

### **Insertion dans la recherche nationale et internationale Axe 3 :**

- La question du suffrage et de la citoyenneté à l'épreuve du genre a fait l'objet de plusieurs communications dans des colloques ou journées d'études qui se sont concrétisées par mon insertion dans des groupes de recherches français et dans des réseaux internationaux.

- En France, nous avons pris part à différentes manifestations organisées autour du genre et de la citoyenneté. La journée d'études organisée par Anne Verjus (Triangle) et Renaud Payre (Triangle) sur le vote féminin fut une première étape dans une réflexion collective sur le genre et la citoyenneté qui s'est poursuivie à Turin en 2009 et donnera lieu à une troisième journée d'étude sur les groupes de sexe à Lyon (2011). Un projet d'ANR porté par Anne Verjus sur la constitution des groupes de sexes est en cours d'élaboration et nous y sommes associée. L'affectation au Triangle en cas de recrutement contribuera à poursuivre ces réflexions au sein du pôle Genre et politique.

L'inscription du militantisme féminin dans un territoire particulier a fait l'objet d'une présentation au séminaire du laboratoire SPIRIT (Bordeaux). Le poids des configurations

locales dans les matrices religieuses de politisation a pu être souligné, s'inscrivant ainsi dans les thématiques de l'axe Territoire, action publique sociétés du SPIRIT qui sera intégré dans l'axe Constructions identitaires et processus d'identifications du Centre Emile Durkheim (UMR 5116) à partir de janvier 2011. Cette présentation a été l'occasion de souligner l'importance de l'ancrage territorial de l'action collective chez les catholiques au niveau local de la paroisse et de la commune. Enfin, dans le cadre de l'organisation de plusieurs ateliers, j'ai pu affiner mes réflexions et les développer dans différentes publications sur la question du genre, de la citoyenneté et de la laïcité.

- Cette thématique de la citoyenneté et du genre a été explorée dans le cadre d'un atelier organisé par Julian Wright et Stuart Jones à l'Université de Durham (Royaume-Uni). Une publication est en cours dans laquelle nous articulons une analyse sur le genre à une réflexion sur le rôle des associations comme expression de la société civile sous la Troisième République. En Italie, où nous avons fait notre thèse en co-tutelle avec l'Université de Rome 'La Sapienza', les liens tissés avec les historiennes italiennes ont été féconds et permettront de poursuivre le travail commun débuté dans le cadre de la participation aux congrès de la Société des historiennes italiennes (SIS) depuis 2003. Nous avons organisé un panel en 2006 sur le genre et la citoyenneté avec des chercheuses françaises et italiennes. Au terme de ces trois années de recherches, cet axe de travail pourra donner lieu à une journée d'étude internationale sur le vote féminin et les expériences municipales à laquelle pourront prendre part des spécialistes de ces questions en Angleterre – Julia Bush (Université de Northampton), en France Myriam Boussahba-Bravard (Université Paris-Diderot), en Italie – Giulia Galeotti (Université de Rome, La Sapienza), Nadia Fillipi (Université de Venise), Alisa del Re (Université de Padoue).

## Conclusion

Ce projet de recherche sur les mobilisations féminines autour de la citoyenneté s'inscrit à la fois dans une sociologie historique des mobilisations et dans les réflexions menées à l'aune du genre sur le rapport entre la religion et la modernité. Il s'appuie sur un matériau de recherche original, les fonds des Archives secrètes vaticanes et ceux des organisations internationales, étudié selon une approche qualitative qui mobilise ponctuellement les ressources quantitatives (réseaux).

Par les jeux d'échelles et la comparaison, nous souhaitons dévoiler les logiques religieuses des mobilisations collectives autour de la citoyenneté et expliquer la transformation des citoyennes en électrices. L'évolution du Vatican sur la question du suffrage a un impact direct sur la mise à l'agenda l'ordre du jour du vote féminin dans différents pays et que ce ralliement a donné naissance à des dispositifs d'autorité particuliers, incitant à repenser les cadres de l'engagement religieux pour des femmes catholiques au prisme de la citoyenneté. Ce projet invite à reconsidérer le rôle de l'Eglise catholique dans la définition de la citoyenneté féminine. La seconde hypothèse de ce projet réside dans le rôle joué par les mouvements féminins catholiques dans l'inscription du geste électoral dans une culture religieuse et dans un territoire spécifique. La troisième hypothèse de ce projet est qu'à partir de ce « ralliement », les associations d'action catholique vont participer à la constitution d'un espace internationalisé de la cause des femmes. Ce projet se penchera sur les conditions d'émergence d'un consensus autour de la cause du suffrage et tentera d'identifier les actrices de cette internationalisation de la cause.

Les premiers résultats feront l'objet de communications dans des colloques et de publications à l'horizon 2012, nous espérons apporter ainsi un éclairage nouveau sur la façon dont les apprentissages politiques des femmes en amont du vote au sein de l'institution ecclésial et à plusieurs niveaux. D'une part, au niveau international, c'est l'importance d'un espace des mobilisations au-delà des frontières nationales qui sera réévaluée, nuançant ainsi la « nouveauté » du caractère transnational des mobilisations actuelles. D'autre part, au niveau local, la restitution des expériences de suffrage municipal contribuera de manière décisive à revisiter la chronologie habituelle du suffrage féminin. Au terme de ce projet, nous envisageons la publication d'un ouvrage consacré aux différents qui ont conduit les hommes et les femmes aux urnes en Europe. Par cette autre sociologie historique du suffrage que nous proposons ici, nous éclairerons ainsi le rôle du genre et de la religion dans la politisation.

Dans l'éventualité d'un recrutement au CNRS, ce projet ouvert aux autres disciplines, notre expérience de Marie Curie Fellow à l'Institut universitaire européen, ainsi que l'insertion forte dans des réseaux de recherches européens et français permettront de constituer rapidement une équipe de travail en vue de la présentation de candidature à des financements français et européens. Les collaborations anciennes ou plus récentes tissées avec les équipes de recherches du SPIRIT et du Triangle autour des thématiques du genre et de la religion nous permettront de nous intégrer rapidement dans ces laboratoires d'accueil que nous avons sollicités en vue de cette candidature. L'ancrage de notre recherche dans la sociologie des mobilisations et notre association au CERAPS seront également un atout pour nous insérer dans les axes de ce laboratoire.